Pour Stage aux USA : le Visa J-1 Intern  
<https://j1visa.state.gov/programs/intern>  
Si vous êtes étudiant dans un établissement supérieur, diplômé ou non. Ce type de visa vous autorisera à effectuer un stage d'une durée de 2 à 12 mois à n'importe quelle période de l'année.  
Dans le cas contraire vous pourriez être expulsé du territoire américain, car votre stage serait considéré comme du travail illégal.

[http://www.visa-j1.fr/](http://www.visa-j1.fr/%20) , inscrivez-vous et vérifiez si vous êtes éligible. Vous devrez, pour cela, passer par le sponsor agréé de  
votre choix, qui vous soumettra un formulaire à signer : le DS 7002.

Qu'est-ce que le DS 7002 ? Il s'agit d'un formulaire que vous aurez à remplir, ainsi que l'entreprise qui vous accueillera en tant que stagiaire. Faisant office de « convention de stage », c'est non seulement un document officiel, mais également obligatoire que vous et votre tuteur de stage devrez signer, une fois assuré que toutes les informations qui y figurent ne sont ni manquantes ni erronées.  
Il comprendra tous les détails relatifs à votre stage : date de début et de fin, la mission à effectuer, le nombre d'heures à effectuer par semaine, l'indemnisation, etc.

Le DS-2019 est le document indispensable à l'obtention de votre visa J-1. Sans ce formulaire, vous ne pourrez pas obtenir votre autorisation de séjour et ne pourrez donc pas effectuer votre stage aux États-Unis.

Particulièrement difficile à obtenir néanmoins, il vous faudra l'aide d'un « sponsor », agrée par le Département d’Etat américain, pour l'avoir. L’organisme sponsor a l’autorisation de vous fournir un certificat d’éligibilité appelé certificat DS-2019, indispensable pour faire une demande de visa J-1.

C'est ce dernier qui vous l'obtiendra et ce, grâce à un examen  
minutieux du formulaire DS 7002 ainsi que des documents que l'on vous demandera de fournir.  
  
Vous recevrez votre DS-2019 dans un délai de deux semaines. A sa réception, vous devrez prendre contact avec l'Ambassade des États-Unis afin de constituer votre dossier, l'y déposer, mais également pour fixer un rendez-vous pour votre entretien. C'est l'ultime étape pour l'obtention du visa. Après examen de votre dossier, l'Ambassade vous conviera pour un entretien en anglais avec un agent administratif américain.

Munissez-vous alors de votre formulaire DS-2019, du reçu de paiement de la SEVIS ou de la référence du mandat compte ainsi que de votre couverture médicale.  
Vous saurez, à la fin de la séance, si votre demande a été acceptée. Si elle est acceptée, vous  
recevrez votre passeport et votre visa dans un délai de quatre jours environ.

U.S. Embassy in Paris  
2 avenue Gabriel  
75008 Paris  
France  
Phone: [33] (1)43122222

Combien coûte le Visa J1 ?  
Dans la mesure où votre document d'éligibilité ne peut être délivré que par une agence accréditée, vous devrez vous attendre à ce que les services offerts par cette dernière soient payants. En conséquence, pour obtenir votre visa, vous devrez prévoir des frais pour :  
Les services offerts par votre sponsor agréé :  
— La mise à disposition du formulaire DS-2019.  
— Le récépissé de l'enregistrement et du paiement de la taxe SEVIS.  
— L'obtention d'une couverture médicale valable trois jours avant et trois jours après votre stage.  
— La souscription à une assurance supplémentaire en cas de prolongation de séjour en tant que touriste.  
— L'accompagnement ainsi que le suivi de toutes les démarches, par mail.  
— Le suivi et l'assistance pendant toute la durée du stage aux États-Unis.

Le tarif variera selon les 3 facteurs suivants :  
— L'agence de sponsor agréé que vous choisirez.  
— Le type de Visa J-1 que vous souhaitez obtenir.  
— La durée de votre séjour.

Procédure à l'ambassade américaine, des coûts allégés pour les stagiaires  
— La demande de visa à l'Ambassade des États-Unis : 120 $ environs, à payer par mandat  
compte avant l'entretien.  
— La prise de rendez-vous pour l'entretien : 14 $ environ.  
— L'enveloppe Chronopost qu'on utilisera pour vous envoyer votre visa : 20 $ environ.  
<https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/visas-de-sejour-temporaire/>